

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 14062 Numéro SIREN : 340 978 238 Nom ou dénomination : A26 - EQUERRE

Ce dépôt a été enregistré le 24/10/2018 sous le numéro de dépôt 105401



20181054012018

DATE DEPOT : 24/10/2018

N° DE DEPOT : 105401

N° GESTION : 2013B14062

N° SIREN : 340978238

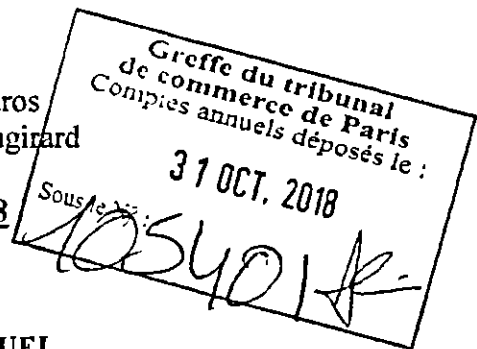
DENOMINATION : A26 - EQUERRE

ADRESSE : 165 bis rue de Vaugirard 75015 Paris

MILLESIME : 2018

.

EQUERRE
S.A.S. au capital de 40.000 Euros
Siège social : 165 Bis, rue de Vaugirard
75015 PARIS
RCS PARIS B 340 978 238



RAPPORT DE GESTION ANNUEL
EXERCICE SOCIAL CLOS LE 31 MARS 2018

Le soussigné Marc SEIFERT, associé unique et président de la société "EQUERRE", Société par Actions Simplifiée, au capital de 40.000 Euros, a, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2018, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la société durant l'exercice écoulé.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018, l'activité de la Société a augmenté de plus de 3%, et le résultat a progressé de plus de 68% par rapport à l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 1.400.931 Euros contre 1.355.126 Euros, et le bénéfice après impôt à 314.003 Euros, contre 186.006 Euros l'exercice précédent.

- Evolution prévisible et perspectives d'avenir.

L'objectif de l'année 2018-2019 est de maintenir le chiffre d'affaires tout en améliorant la marge.

- Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice.

Aucun événement important n'est intervenue depuis la clôture de l'exercice.

- Activité en matière de recherche et développement.

La société n'a eu aucune activité en matière de recherche et développement.

- Participations.

La société possède une participation de 12,5% dans la société A26 SAS d'architecture depuis 11/2012. La société A26 a clôturé son quatrième exercice au 31/12/2016 avec un chiffre d'affaires de 3.932.324 € en hausse de 114 % et un résultat net de 82.355 € en nette amélioration de 872 % par rapport à l'exercice précédent.

A handwritten signature, possibly 'H', located at the bottom right of the page.

RESULTATS - AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats.

Nous vous précisons tout d'abord que les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que l'année précédente. Un rappel des comptes du dernier exercice est fourni à titre de comparaison.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018, le chiffre d'affaires s'est élevé à 1.400.931 Euros contre 1.355.126 Euros pour l'exercice précédent.

Les autres achats et charges externes sont de 482.236 € contre 552.019 € l'exercice précédent, dont 230.433 € de sous-traitance contre 330.289 €.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élevait à 7 personnes, contre 6 à la clôture de l'exercice précédent.

Les traitements et salaires se sont élevés, quant à eux, à la somme de 351.451 € contre 361.656 € lors de l'exercice précédent.

Les cotisations sociales et avantages sociaux se sont élevés à 139.014 € contre 141.518 € pour 2017.

Le total des charges d'exploitation de l'exercice est de 1.002.100 € contre 1.073.873 € l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 428.019 € contre 287.014 € en 2017

Compte tenu d'un résultat financier de + 14.721 €, contre - 6.871 € en 2017, le résultat courant avant impôts s'élève à 442.740 € pour 2018 contre 280.143 € l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- D'un résultat exceptionnel de + 13.014 €, contre - 4.022 € en 2017,
- De l'impôt sur les sociétés pour 142.651 €, contre 90.115 € l'exercice précédent,

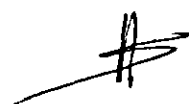
l'exercice clos le 31 mars 2018 se traduit par un bénéfice net comptable de 314.003,10 € contre 186.055,53 € pour l'exercice 2017.

- Proposition d'affectation du résultat.

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à approbation, font ressortir un bénéfice de 314.003,10 € qui recevrait l'affectation suivante, compte tenu que la réserve légale est dotée à son minimum légal :

Bénéfice de l'exercice	314.003,10 €
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	1.544.184,35 €

Pour former un bénéfice distribuable de	1.858.187,45 €
A titre de dividendes aux actionnaires	95.000,00 €
Soit 190 € par action ouvrant droit à l'abattement	
Le solde en totalité au compte « report à nouveau » qui s'élève ainsi à	1.763.187,45 €



Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 1.868.203 €.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices, et les modalités de distributions ont été les suivants :

EXERCICE	Dividendes distribués	Dont éligible à l'abattement	Dont non éligible à l'abattement
2017	95 000	95 000	0
2016	95 000	95 000	0
2015	80 000	80 000	0

- Tableau des résultats des cinq derniers exercices :

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article 148 du décret du 23 mars 1967, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

CONVENTIONS DE L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE DE COMMERCE

Il convient de relater les conventions réglementées visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce passées avec la société au cours de l'exercice écoulé.

- Convention conclue par M. Marc SEIFERT, Président, avec la société :

La société EQUERRE a par l'intermédiaire de son Président associé unique M. Marc SEIFERT signé avec celui-ci une convention d'occupation, depuis le 1^{er} février 2014, pour la mise à disposition d'un local d'environ 15 M2, situé à son domicile à Clamart, 110 bis rue de Fleury.

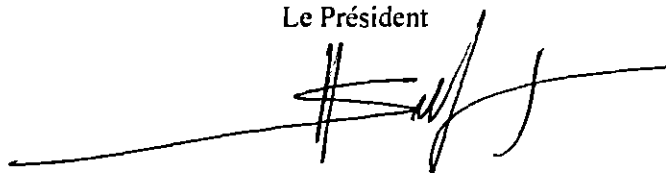
En contrepartie, la société a versée une indemnité d'occupation pour un montant de 2.760 € net de taxes au titre de l'exercice écoulé.

Il est précisé qu'en application de l'article L. 227-10 du Code de commerce, les conventions visées à ce même article seront portées au registre des décisions de l'associé unique.

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Nous vous précisons qu'aucun mandat n'arrive à expiration à l'issue de la présente consultation.

Le Président



EQUERRE
S.A.S. au capital de 40.000 Euros
Siège social : 165 Bis, rue de Vaugirard
75015 PARIS
RCS PARIS B 340 978 238

PROCES-VERBAL
DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 30 SEPTEMBRE 2018

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2018

DEUXIEME RESOLUTION

Bénéfice de l'exercice	314.003,10 €
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	1.544.184,35 €

Pour former un bénéfice distribuable de	1.858.187,45 €
 A titre de dividendes aux actionnaires	 95.000,00 €
Soit 190 € par action ouvrant droit à l'abattement	
 Le solde en totalité au compte « report à nouveau » qui s'élève ainsi à	 1.763.187,45 €

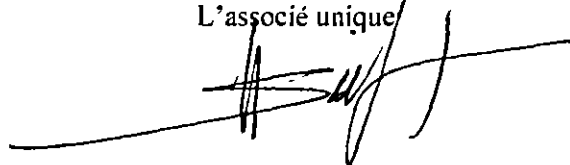
L'Associé unique constate que le dividende net par action est de 190 €, et qu'il ouvre droit au profit des actionnaires personnes physiques au Prélèvement Forfaitaire Unique de 30%.

L'Associé unique décide que les dividendes seront mis en paiement à compter du lendemain 1^{er} octobre 2018.

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices, et les modalités de distributions sont les suivants :

EXERCICE	Dividendes distribués	Dont éligible à l'abattement	Dont non éligible à l'abattement
2017	95 000	95 000	0
2016	95 000	95 000	0
2015	80 000	80 000	0

Certifié conforme
L'associé unique





Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Tambour à date de service

Exercice ouvert le	01042017	et clos le	31032018	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
SI entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223 quinquièmes C-1-1), cocher la case					
SI entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223 quinquièmes C-1-2), cocher la case					
SI autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer la nom et la localisation (adresse et pays)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société	Adresse du siège social
EQUERRE 165 B RUE DE VAUGIRARD 75015 PARIS	
SIRET 3 4 0 9 7 8 2 3 8 0 0 0 3 8	Mél: socrate.tdfo@free.fr
Adresse du principal établissement	Ancienne adresse en cas de changement

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère	
SIRET	

B ACTIVITÉ

Activités exercées	ARCHITECTE	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	------------	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	332 333	Bénéfice imposable à 28%	36 860	Déficit	
	Bénéfice imposable à 15 %	38 120				
2 Plus-values						
PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%				
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quinquies)
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches						
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes		Zone franche urbaine		Pôle de compétitivité
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Autres dispositifs		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%		
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W		dans le secteur du logement social, art. 244 quater X			

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	
--	--

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
SOCRATE COMPTA 31, rue de la Profession 75015 PARIS	
Tél: 09.51.74.04.25	Tél:
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA	Date: 28062018 Lieu: PARIS
	Qualité et nom du signataire: Président MARC SEIFERT
	Signature:
Tél:	

CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL

ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065-SO

F	RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS
---	--

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	95 000	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾				c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾				e	
				f	
				g	
				h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾				i	95 000
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j	
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾				Total (a à h)	95 000

G RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

[illegible]

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1 CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2018

Désignation de l'entreprise		EQUERRE										Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *		1 2													
Adresse de l'entreprise		165 B RUE DE VAUGIRARD 75015 PARIS										Durée de l'exercice précédent *		1 2													
Numéros NIRI T *		3 4 0 9 7 8 2 3 8 0 0 0 3 8										Néant ☐ *															
												Service N° de la loi, [3 1 0 3 2 0 1 8]															
												Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3											
Capital souscrit non appelé (I)		AA																									
ACTIF IMMOBILISÉ	I. Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement *	AB											AC													
		Frais de développement *	CX											CQ													
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	13 421										AG	13 421												
		Fonds commercial (1)	AH											AI													
		Autres immobilisations incorporelles	AJ											AK													
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL											AM													
	II. Immobilisations corporelles	Terrains	AN											AO													
		Constructions	AP											AQ													
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR											AS													
		Autres immobilisations corporelles	AT	55 118										AU	29 056												
		Immobilisations en cours	AV											AW													
		Avances et acomptes	AX											AY													
	III. Autres immobilisations financières	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS											CT													
		Autres participations	CU	7 500										CV	7 500												
		Créances rattachées à des participations	BB	57 200										BC	57 200												
Autres titres immobilisés		BD											BE														
Prêts		BF											BG														
Autres immobilisations financières *		BH											BI														
TOTAL (II)		BJ		133 239										BK		42 477										90 762	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL											BM													
		En cours de production de biens	BN											BO													
		En cours de production de services	BP											BQ													
		Produits intermédiaires et finis	BR											BS													
		Marchandises	BT											BU													
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV											BW													
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	87 732										BY	87 732												
		Autres créances (3)	BZ	33 426										CA	33 426												
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB											CC													
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres *)	CD	271 216										CE	271 216												
COMPTES DE REGULATION	Disponibilités	CF	1 955 361										CG	1 955 361													
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	39 213										CI	39 213													
	TOTAL (III)	CJ		2 386 947										CK		2 386 947											
	Frais d'émission d'emprunt à court terme	(IV)	CL											CM													
	Prêts de remboursement des obligations	(V)	CM											CN													
Cartes de conversion actif *	(VI)	CN											CO														
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO		2 520 186										IA		42 477										2 477 709	
Régime de TVA		CP												(3) Part à plus d'un an		CR											
Classe de réserve de prévoyance *		Stocks :												Créances :													

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2018

Désignation de l'entreprise **EQUERRE**

Num. ☐

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé 40 000)	DA	40 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Reserve légale (3)	DD	4 000
	Reserves statutaires ou contractuelles	DE	61 016
	Reserves réglementées (3)* (Dont résen. spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	1 544 184
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	314 003
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (II)	DL	1 963 204
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (III)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	422
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	178 110
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	169 479
	Dettes fiscales et sociales	DY	159 633
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	6 834
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	514 505
	Ecart de conversion passif *	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 477 709
REVENUS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
		1D	
		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	514 505
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CIP	EII	422

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans le manuel n° 2052

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2018

numéro d'identification 03 A
date de l'exercice

Désignation de l'entreprise

EQUERRE

Neant ☐ *

				Exercice N						
				France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			FA		FB		FC		
	Production vendue	biens *		FD		FE		FF		
		services *		FG	1 391 531	FH	9 400	FI	1 400 931	
	Chiffres d'affaires nets *			FJ	1 391 531	FK	9 400	FL	1 400 931	
	Production stockée *							FM		
	Production immobilisée *							FN		
	Subventions d'exploitation							FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (2)							FP	21 070	
	Autres produits (1) (11)							FQ	8 118	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)							FR	1 430 119	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *							FS		
	Variation de stock (marchandises) *							FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *							FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *							FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *							FW	482 236	
	Impôts, taxes et versements assimilés *							FX	6 123	
	Salaires et traitements *							FY	351 451	
	Charges sociales (10)							FZ	139 014	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	sur immobilisations	- dotations aux amortissements *						GA	19 835
			- dotations aux provisions						GB	
		sur actif circulant + dotations aux provisions *						GC		
		Pour risques et charges + dotations aux provisions						GD		
	Autres charges (12)							GE	3 442	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)							GF	1 002 100	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							GG	428 019	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *						(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *						(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)							GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)							GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)							GL	14 857	
	Reprises sur provisions et transferts de charges							GM		
	Différences positives de change							GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement							GO	1 627	
	Total des produits financiers (V)							GP	16 485	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *							GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)							GR	1 659	
	Différences négatives de change							GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement							GT	105	
	Total des charges financières (VI)							GU	1 763	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)							GV	14 721		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							GW	442 740		

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2018

Formulaire obligatoire, article 53 A
du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise		BOUERRE		N°		□		
						Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion					IIA	5 292	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *					IIB	9 420	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					IIC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)					IID	14 718	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)					IIE	463	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *					IIF	341	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)					IIG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)					III	804	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)						III	13 914	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						HI		
Impôts sur les bénéfices *						IIK	142 651	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)						III	1 461 322	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)						IIIM	1 147 319	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)						HN	314 003	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets pariels sur opérations à long terme					HO	
	(2)	Dont produits de locations immobilières					HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)					IG	
	(3)	— Crédit-bail mobilier *					HP	5 088
		— Crédit-bail immobilier					IIQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)					IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées					IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées					IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)					IIK	
	(6ter)	Dont amortissements des « souscriptions dans des PME innovantes » (art. 217 octies)					RC	
		Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)					RD	
	(9)	Dont transferts de charges					A1	4 104
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)					A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)					A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)					A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles - facultatives					A6		
						A9		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le pondre en annexe)						Exercice N		
						Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
AMENDES						463		
VCEAC - PCEAC						341	9 420	
INDEMNITE RUPTURE CONTENTIEUX							5 292	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs						Exercice N		
						Charges antérieures	Pr dans antérieurs	

Désignation de l'entreprise FOURRE										Néant *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
						1		2		3		
INCORP	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	13 421	KE		KF			
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KN		KO			
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions		Dont Composants	M2	KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3	KS		KT		KU			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	5 611	KW		KX			
		Matériel de transport *			KY		KZ		LA	341		
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	43 855	LC		LD	5 651		
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes				LK		LL		LM			
	TOTAL III				LN	49 466	LO		LP	5 992		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T			
	Autres participations				8U	65 500	8V	6 000	8W			
	Autres titres immobilisés				IP		IR		IS			
	Prêts et autres immobilisations financières				IT		IU		IV			
	TOTAL IV				LQ	65 500	LR	6 000	LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					OG	128 388	OH	6 000	OJ	5 992		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Revalorisation légale * ou évaluation par mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
				par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		3		4		
INCORP	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CO		DO		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW	13 421	IX			
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ			
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF			
		Inst. gales, agenc. et am. des constructions		IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. et aménagements divers		IU		MM		MN	5 611	MO		
		Matériel de transport		IV		MP	341	MQ		MR		
		Matériel de bureau et mobilier informatique		IW		MS		MT	49 507	MU		
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB			
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF			
	TOTAL III		IY		NG	341	NH	55 118	NI			
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		OU		MT		OW			
	Autres participations		IO		OX	6 800	OY	64 700	OZ			
	Autres titres immobilisés		II		2B		2C		2D			
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F		2G			
	TOTAL IV		I3		NJ	6 800	NK	64 700	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		OK	7 141	OL	133 239	OM			

Désignation de l'entreprise EQUERRE

Nant ☐

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations - dotations de l'exercice		Diminutions - amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et repris		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
TOTAL I									
Autres immobilisations incorporelles		PE	6 837	PF	6 584	PG		PH	13 421
TOTAL II									
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	1 234	QE	1 852	QF		QG	3 086
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	14 571	QM	11 399	QN		QO	25 970
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	15 805	QV	13 251	QW		QX	29 056
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	22 642	ØP	19 835	ØQ		ØR	42 477

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements TOTAL I	N9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	N6	N7	N8	N9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol propre	R7	R8	R9	S1	S2	S3
	Sur sol d'autrui	S4	S5	S6	S7	S8	S9
Inst. géol., agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	S10	S11
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immob. corporelles	Inst. géol., agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U7	U8	U9	V1	V2	V3
	Mat. bureau et inform. mobilier	V4	V5	V6	V7	V8	V9
	Emballages recup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de vues de participations TOTAL IV	Y1			Y2			Y3
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NI	NU	NT
Total général non taxable (NP + NQ + NR)	NW		NS + NT + NU	NY		NW - NY	NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES *

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à terme			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des amortissements exceptionnels sont autorisés pour les dépenses dans la mesure où elles sont

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 54 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		EQUERRE		Néant ☐	
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 25 ^{ter} bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies II du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TI	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U	9V	9W	9X
		06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	LE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du CGI				10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		EQUERRE		Néant ☐ *				
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	57 200	UN		LN	57 200	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA						
	Autres créances clients	VX	87 732		87 732			
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * CO)	ZI						
	Personnel et comptes rattachés	UY						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ						
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	30 313		30 313		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
		Divers	VP	1 560		1 560		
	Groupe et associés (2)	VC						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	1 553		1 553			
	Charges constatées d'avance	VS	39 213		39 213			
	TOTAUX		VT	217 570	VU	160 370	VV	57 200
	RENVOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE						
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y						
Autres emprunts obligataires (1)		7Z						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	422		422			
	à plus d'1 an à l'origine	VH						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	169 479		169 479			
Personnel et comptes rattachés		8C	55 882		55 882			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	49 014		49 014			
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	44 767		44 767			
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	7 801		7 801			
	Obligations cautionnées	VX						
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	2 169		2 169			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J						
Groupe et associés (2)		VI	178 118		178 118			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	6 854		6 854			
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2						
Produits constatés d'avance		8L						
TOTAUX		VY	514 505	VZ	514 505			
RENVOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Designation de l'entreprise : EQUERRE		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 31/10/2018			
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Remunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés				WA	314 003		
			de son conjoint				WB			
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Moins part déductible *		WE	4 022	XC	5 673	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	1 592			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et des loyers d'immeuble		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 219 sexies du CGI)		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	2 48	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2057- bis)		XX		609	
	Amendes et pénalités		WJ	4 63	Charges financières (art. 212 bis)		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2031-MD-SD)							17	143 491	
	Quote-part		Résultat net imposable de la société de personnes ou un GIE		WL	Résultat net imposable de la société à l'article 209 B du CGI		L7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %					I8		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions					ZN		
								WN		
								WD		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)									XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du CGI)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	3 428		
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									Y3	
							TOTAL I	WR	467 204	
II. DÉDUCTIONS									PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *									WT	
Provisions et charges à payer non déductibles antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)									WU	596
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs					WV		
								WH		
								WP		
								WW		
								X8		
								I6		
Autres plus-values imposées au taux de 19 %							WZ			
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *										
Régime des sociétés mères et des filiales *		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A			XA			
Produit net des actions et parts d'intérêts :										
Mesures d'incitation	Majoration autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *								ZY	
	Majoration d'amortissement *								XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Entreprises nouvelles - 3ème catégorie - art. 44 septies	X9	Entreprises nouvelles art. 44 septies	L2	Autres entreprises et autres art. 44 septies	L5		XF	
		Zone de développement art. 44 quinquies	L6	Sociétés aménageuses immobilières art. 213 C	X3	Zone de reconstruction de la Seine - art. 44 quinquies	PA			
		Zone franche urbaine II art. 44 quinquies	EV	Bassin d'emploi à redynamiser art. 44 quinquies	1F	Zone franche d'activités art. 44 quinquies	XC			
				Zone de revitalisation rurale art. 44 quinquies		PC				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)									XS	
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9	Créance dégagee par le report en arrière de déficit		Z1		XG	9 269	
Deduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL							TOTAL II	XH	9 865	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		XL	457 339			XJ		
		déficit (II moins I)								
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL				XL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *										
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	457 339			XO		

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP 2058 A 2018
Extension

EQUERRE

[illegible]

Désignation de l'entreprise EQUERRENéant ☐**I. SUIVI DES DÉFICITS**

Deficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Deficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Deficits reportables (différence K4 - K5)	K6	
Deficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1, 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	43 481
--	----	--------

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} bis A1 2 du CGI*	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
TVIS PROVISION 1 ^{er} TRIMESTRE	9K	146	9L	596
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	146	YO	596
	Ligne WI		Ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	LI		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports (case à cocher)XU ☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFIP N° 2058-CSD 2018

Formulaire obligatoire en cas de SA
du Code de Commerce (art. 1832)

Designation de l'entreprise : <u>EQUERRE</u>										N° : ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	1 453 179	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB				
					- Autres réserves	ZD					
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie	OD	186 006		Dividendes	ZE	95 000				
	Prélèvements sur les réserves	OF			Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	OF	1 639 184		Report à nouveau	ZG	1 544 184				
				TOTAL II				ZH	1 639 184		
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (préciser le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7	36 900		YQ	5 088					
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS						
DETTES DES POSTES AUTRES AGENTS ET CHARGES EXTÉRIEURES	- Sous-traitance				YT	230 433					
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8			YQ	9 273					
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YI						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	75 719					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	166 211					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	482 236					
IMPÔTS ET TAVES	- Taxe professionnelle* CFE CVAE				YW	909					
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe minière sur les produits pétroliers)	ZS			ZZ	5 214					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				YX	6 123					
TVA	- Montant de la TVA collectée				YY	277 618					
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	72 554					
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle soumise au titre des salaires DADS de 2017) *				OB	340 637					
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK						
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP			- Titulaires et participants (liste au 29/09/2018 prévue par l'art. 48 II du Livre III du CGI)	Si oui cocher 1	ZK	1			
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG						
	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies				RH						
RÉGIME DE GROUPE *	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA			Plus-values à IS	JK		Plus-values à IS	JL		
					Plus-values à IS	JM		Impôts sur	JC		
	Groupe: résultat d'ensemble	JD			Plus-values à IS	JN		Plus-values à IS	JO		
					Plus-values à IS	JP		Impôts sur	II		
	Si vous relevez du régime de groupe indépendant si société mère, 2 ^e société filiale	JH			N° SIRET de la société mère du groupe	II					

(*) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

(12)

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2018

Formulaire obligatoire l'article 53 A
du code général des impôts

Designation de l'entreprise : EQUERRE

Néant ☐

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)		Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations*	1	VEHICULE 21/12/2017	341			341
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS -VALUES , MOINS -VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente (7)		Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxables a 19 % (1) (11)
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations*	1	9 420	9 079	9 079			
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisés	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CABEC A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (8))		9 079				
	CABEC B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))			(A)	(B)		(C)
	CABEC C : autre plus ou moins-value						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238

bis JA, 208 C et 210 E du CGI

Formulaire déposé au titre de l'IR	EU	Néant	☒ *
------------------------------------	----	-------	---------------------------------------

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à IIR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 <i>quaterdecies</i> 1 ^{er} et 1 ^{er} <i>quater</i> CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N - 1			
		N - 2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 <i>quaterdecies</i> 1 ^{er} et 1 ^{er} <i>quater</i> du CGI) (à préciser) au titre de	N - 1			
		N - 2			
		N - 3			
		N - 4			
		N - 5			
		N - 6			
		N - 7			
		N - 8			
		N - 9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement remiégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formule à joindre au formulaire
des déclarations des impôts

Désignation de l'entreprise

EQUERRE

N°ant

☒

- 1 Les moins-values à long terme sur les sociétés
2 Les moins-values à long terme sur les biens

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % 0 ou 12,8 %

3 Plus-values retenues de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies 0 bis du C.G.I.) 0

4 Plus-values retenues de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies 0 du C.G.I.) 0

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
1	2	3	4
Moins-values nettes	N		
Moins-values nettes à long terme sur les sociétés dont les exercices antérieurs ont été déclarés dans la déclaration d'impôt sur le revenu	N-1 N-2 N-3 N-4 N-5 N-6 N-7 N-8 N-9 N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col J=H+D+F-G-H
	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies 4) du C.G.I.)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies 0 bis du C.G.I.)	À 15 % ou à 16,5 % (1)		
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme sur les sociétés dont les exercices antérieurs ont été déclarés dans la déclaration d'impôt sur le revenu	N-1 N-2 N-3 N-4 N-5 N-6 N-7 N-8 N-9 N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme affectées aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du C.G.I.), pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007.

* Les explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise EQUERRE		Neant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Reserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE: DETERMINATION
DE LA VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS

DGFIP N° 2059-E-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

16

Désignation de l'entreprise: <u>EQUERRE</u>															Néant ☐	
Si entreprise membre d'une intégration fiscale, indiquer le SIREN de la tête de groupe																
Exercice ouvert le: <u>01/04/2017</u> et clos le: <u>31/03/2018</u>										Données en nombre de mois		1	2			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE																
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises															OA	1 400 931
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées															OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante															OL	9 079
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges															OT	
TOTAL 1															OX	1 410 010
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)															OH	8 118
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation															OE	
Subventions d'exploitation reçues															OF	
Variation positive des stocks															OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée															OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation															XT	
TOTAL 2															OM	8 118
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾																
Achats															ON	183 172
Variation négative des stocks															OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances															OR	284 703
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois															OS	14 362
Taxes déductibles de la valeur ajoutée															OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)															OW	3 442
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée															OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois															O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante															OY	
TOTAL 3															OJ	485 679
IV- Valeur ajoutée produite																
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)															OG	932 449
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).															SA	932 449
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE																
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD																
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case															EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)										GX	1 410 010	Effectifs au sens de la CVAE *		EY	8,00	
Période de référence										GY	0 1 / 0 4 / 2 0 1 7	GZ	3 1 / 0 3 / 2 0 1 8			
Date de cessation										HR	/ /	/ /				
VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs																
Effectif moyen du personnel * :															YP	8,00
dont apprentis															YF	
dont handicapés															YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale															RL	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Neant ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31032018

N° SIRET 34097823800038

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE EQUERRE

ADRESSE (voie) 165 B RUE DE VAUGIRARD

CODE POSTAL 75015 VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 0 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G-SD 201



(1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

EXERCICE CLOS LE

31032018

N° SIRET

3 4 0 9 7 8 2 3 8 0 0 0 3 8

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE

EQUERRE

ADRESSE (voie)

165 B RUE DE VAUGIRARD

CODE POSTAL

75015

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

1

Forme juridique

SAS

Denomination

A 26

N° SIREN (si société établie en France)

790031645

% de détention

12,50

Adresse

N°

165

Voie

B RUE DE VAUGIRARD

Code Postal

75015

Commune

PARIS

Pays

FR

Forme juridique

Denomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Denomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Denomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Denomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Denomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Denomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Denomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprime, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032